

Section 3.—Les Postes

Le ministère fédéral des Postes a été créé lors de la confédération, en 1867, par la loi canadienne des postes en vue d'administrer le service postal au Canada, sous la direction du ministre des Postes. Pendant près d'un siècle avant la confédération, les services postaux des provinces canadiennes relevaient du ministre britannique des Postes et étaient administrés par ses substitués. Sous le régime français, un service de courrier avait été organisé dès 1703 entre Québec, Trois-Rivières et Montréal, tandis qu'en 1734 une route postale était aménagée entre ces mêmes villes, et des maisons de relais, groupant chevaux et véhicules, étaient établies pour les voyageurs. En 1851, la direction des bureaux de poste des provinces de l'Amérique du Nord britannique fut confiée à chacune d'elles et, à la confédération, ces services ont été réunis pour former les Postes du Canada.

Fonctions.—La première fonction du Service postal canadien est d'acheminer et de distribuer en toute sécurité et avec diligence les correspondances; il maintient des bureaux de poste et utilise les transports par air, par rail, par terre et par eaux. A l'acheminement des correspondances se rattachent la vente des timbres et autres pièces d'affranchissement, la recommandation de lettres et autres objets, l'assurance de colis, la réception et l'expédition d'objets C.R., et les opérations du service des mandats de poste et de la Caisse d'épargne postale. Vu ses vastes installations, le ministère des Postes est en mesure d'aider les autres ministères fédéraux dans l'exécution de certaines fonctions: vente des timbres d'assurance-chômage, perception des primes de rentes sur l'État, distribution des feuilles d'impôt sur le revenu et de demande d'emploi au service civil et affichage des avis officiels.

Les bureaux de poste sont établis là où le chiffre de la population le justifie. Le bureau de poste est une entité complète dans les régions rurales et les petits centres urbains. Dans les grandes villes, il existe des succursales postales et des bureaux auxiliaires en plus du bureau principal. Les succursales s'occupent de toutes les opérations postales, y compris le service de livraison générale, la location de cases postales et la livraison à domicile.

Le 31 mars 1958, le nombre de bureaux de poste se chiffrait par 11,768 au regard de 11,879 en 1957. La livraison à domicile dans 152 centres urbains occupait plus de 6,690 facteurs. L'affranchissement payé au moyen de timbres-poste en 1957-1958 a totalisé \$81,192,008 contre \$77,735,659 en 1957. Plus de 8,000 bureaux ont vendu des mandats d'au plus \$100 qui sont payables au Canada et dans presque tous les pays du monde. En outre, plus de 2,800 autres bureaux ont vendu des mandats d'au plus \$16 payables au Canada seulement. La Caisse d'épargne postale, qui fonctionne dans toutes les régions du pays, comptait \$34,895,729 de dépôts le 31 mars 1958.

Organisation.—Le ministère des Postes comprend un siège de l'administration à Ottawa et des services d'exécution. Ceux-ci sont organisés en cinq régions relevant chacune d'un directeur régional, lequel est le représentant sur place du sous-ministre des Postes. Le siège de l'administration compte cinq divisions: l'administration, l'exploitation, les transports, les finances et le personnel, chacune commise à un directeur. Le maître de poste local s'occupe de l'activité et des écritures d'exploitation intéressant les bureaux de poste, ainsi que des services postaux locaux dans les centres urbains. Les fonctions administratives relativement aux services régionaux ainsi que toutes les inspections et les enquêtes relèvent des Directeurs de district du Service postal.

Le Service postal canadien dessert tout le pays, depuis Terre-Neuve jusqu'à la côte ouest de l'île Vancouver et depuis l'île Pelée (Ont.),—le point le plus méridional du Canada, —jusqu'aux établissements et missions reculées de l'Arctique. La poste aérienne au Canada assure un service de plusieurs envolées par jour d'un littoral à l'autre et constitue une grande voie aérienne, depuis Saint-Jean (T.-N.) jusqu'à Victoria (C.-B.); à cette voie se rattachent des lignes secondaires et de correspondance qui rayonnent en tous sens et relient le réseau à la poste aérienne des États-Unis. Depuis le 1^{er} juillet 1948, tous les envois au pays, de première classe et pesant jusqu'à une once inclusivement, sont transportés